



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/51/Rev.1
22 novembre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

CONCILIATION DES COMPTES DES ANNÉES 2003 ET 2004

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Section I : Bref historique

1. Après la 38^e réunion et la présentation des comptes du Fonds pour l'année 2001, le Comité exécutif a demandé qu'une conciliation complète des comptes soit remise à la dernière réunion de l'année, avec les rapports périodiques et les rapports financiers (décision 38/9 d)).

2. Le PNUD, le PNUE et l'ONUDI ont remis des comptes finals approuvés de 2004 au Trésorier pour la période 2004-2005. Les ajustements fondés sur la différence entre les comptes provisoires et finals de 2004 **seront effectués** en 2005. Les agences font vérifier leurs comptes par une entreprise de l'extérieur aux deux ans. Les comptes bisannuels vérifiés seront remis l'an prochain. La Banque mondiale a remis ses comptes vérifiés pour **2003 et** 2004.

3. Ce document se divise en cinq sections : section I : bref historique, section II : conciliation des **recettes dans les** comptes, des données financières contenues dans les rapports périodiques révisés des agences d'exécution et de l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat du Fonds, section III : dépenses signalées dans les comptes et les rapports périodiques, et section IV : recommandations.

Section II : Conciliation des recettes consignées dans les comptes de 2004, des données financières contenues dans les rapports périodiques révisés des agences d'exécution et de l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat du Fonds

4. La principale hypothèse de l'exercice de conciliation repose sur le fait que lorsque les fonds nets approuvés¹ indiqués dans les rapports périodiques et financiers égalent les fonds nets approuvés indiqués dans l'inventaire des projets approuvés, il y a alors consensus sur les revenus que les agences d'exécution auraient du recevoir. L'hypothèse est fondée sur les rapports périodiques et l'inventaire car ces documents sont les plus détaillés du genre. L'inventaire est préparé à partir des rapports du Comité exécutif et des documents présentés au Comité exécutif, c'est-à-dire les dossiers du Comité exécutif. Les dossiers du bénéficiaire, les agences d'exécution, contiennent tous les renseignements nécessaires dans les rapports périodiques. Par conséquent, s'il y a consensus entre les deux, le Trésorier, qui est responsable de la tenue des dossiers des comptes des agences d'exécution pour l'année 2004, effectuerait les ajustement nécessaires en vertu de l'accord et des instructions de l'agence, conformément à la décision du Comité exécutif en 2005.

Données du rapport périodique et de l'inventaire des projets approuvés

5. Les données des rapports périodiques du PNUD, du PNUE et de l'ONUDI sont conformes à l'inventaire des projets approuvés, à quelques dollars près, la différence étant causée par l'arrondissement des chiffres à la décimale la plus proche. Le rapport périodique de la Banque mondiale indique 561 093 \$US de plus que l'inventaire, comme indiqué dans le tableau 1, ci-dessous.

¹ Les fonds nets approuvés égalent les fonds approuvés à l'origine, plus les fonds approuvés par la suite, moins la valeur des fonds inutilisés retournés.

Tableau 1

**DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS NETS APPROUVÉS INDIQUÉS DANS LES
RAPPORTS PÉRIODIQUES ET L'INVENTAIRE DES PROJETS APPROUVÉS,
COMPRENANT LES COÛTS D'APPUI (\$US)**

Agence	Rapport périodique de 2004 – Total des fonds approuvés comprenant les coûts d'appui (\$US)	Inventaire – Total des fonds approuvés comprenant les coûts d'appui (\$US)	Différence entre l'inventaire et les coûts d'appui
PNUD	471 956 686	471 956 680	-6
PNUE	96 770 294	96 770 298	4
ONUDI	387 924 303	387 924 314	11
Banque mondiale	728 939 930	728 378 837	-561 093
Total	1 685 591 213	1 685 030 129	-561 084

* Comprend les coûts de départ du PNUD en vertu de la décision 43/39, paragraphe b).

6. La différence entre les données du Secrétariat et de la Banque mondiale sont expliquées en grande partie dans le tableau 2.

Tableau 2

**EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE ENTRE LES APPROBATIONS NETTES DU
RAPPORT PÉRIODIQUE DE LA BANQUE MONDIALE ET L'INVENTAIRE DES
FONDS APPROUVÉS (\$US)**

Différence entre les rapports périodiques de l'agence et l'inventaire des projets approuvés	-561 093
• Coûts d'appui d'un projet sur les mousses en Inde (IND/FOA/17/INV/44)	29 120
• Coûts d'un projet de réfrigération aux Philippines (PHI/REF/19/INV/45)	531 977
• Coûts retournés d'un projet de réfrigération au Pakistan (PAK/REF/26/INV/31)	2
Solde	6

7. **Le Secrétariat a accepté la modification indiquée au tableau 2.**

Approbations nettes dans les rapports périodiques et les comptes de revenus de 2004 des agences d'exécution

8. Il est logique de supposer que les fonds nets approuvés dans les rapports périodiques égalent les revenus indiqués dans les comptes de 2004 du Fonds car ils portent sur la même période et sont rapportés par la même agence. Il y a toutefois des différences, comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS NETS APPROUVÉS ET LES REVENUS DANS LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES COMPTES DU FONDS (\$US)

Agence	Rapport périodique de 2004 – Total des fonds approuvés comprenant les coûts d'appui (\$US)	Total des revenus dans les comptes du Fonds pour l'année 2004 (\$US)*	Différence entre les comptes et le rapport périodique
PNUD	471 956 686	459 320 934	-12 635 752
PNUE	96 770 294	97 323 184	552 890
ONUDI	387 924 303	376 707 957	-11 216 346
Banque mondiale	728 939 930	699 206 460	-29 733 470

Remarque : Un résultat positif signifie que l'agence a reçu un revenu supérieur au revenu indiqué dans le rapport périodique. Un résultat négatif signifie que l'agence a reçu un revenu inférieur au revenu indiqué dans le rapport périodique.

* Selon les dossiers du Trésorier

9. Le tableau 4 explique la différence entre les rapports périodiques des agences et le revenu total des agences dans les comptes de 2004 indiqués dans le tableau 3.

Tableau 4

**EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE ENTRE LES APPROBATIONS NETTES
INDIQUÉES DANS LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES REVENUS INDIQUÉS
DANS LES COMPTES DU FONDS POUR L'ANNÉE 2004 (\$US)**

	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
Différence entre les comptes des agences et les rapports périodiques des agences	-12 635 752	552 890	-11 216 346	-29 733 470
• Recettes de la 44 ^e réunion reportées à 2005	13 927 069		10 489 152	32 665 054
• Crédit du revenu d'intérêt provisoire de 2004 par rapport aux approbations de la 44 ^e réunion	1 185 000		813 953	2 083 040
• Intérêts supplémentaires accumulés en 2004 et non justifiés		179 224		
• Double déduction des intérêts de 2002		632 717		
• Virements de fonds des billets à ordre n'ayant pas déjà été déduits		1 006 383		
• Le projet CPR/REF/41/INV/406 a été approuvé en principe à la 41 ^e réunion mais 1 181 890 \$US n'ont été décaissés qu'à la 45 ^e réunion			1 181 890	
• Rajustement réel en vertu de ExCom/44/66 Corr.1			366 461	
• Dépenses réelles diverses			1 883	
• Contribution bilatérale de la Suède consignée comme un revenu pour la Banque				225 985
• Ajustement en vertu du tableau 4 de ExCom/44/66 et Corr.1 pour les ajustements de 1991 à 2003 sur la base de la conciliation de 2003	2 369	1	390 109	719 239
TOTAL DES AJUSTEMENTS de 1991-2004 à effectuer en 2004	103 948	1	31 735	96 680

Remarque : Un résultat positif signifie que l'agence a reçu un revenu supérieur au revenu correspondant aux approbations dans le rapport périodique et que le Trésorier devrait récupérer ces montants à partir des futurs projets approuvés. Un résultat négatif signifie que l'agence a reçu un revenu inférieur au revenu correspondant aux approbations dans le rapport périodique et que le Trésorier devrait virer ces revenus à l'agence.

10. Le tableau 4 met en évidence certaines raisons qui expliquent ces différences : certains fonds approuvés en 2004 ont été virés en 2005, les ajustements d'intérêts, l'encaissement des billets à ordre, les recettes des agences d'exécution devant entrer en ligne de compte, les transferts avant les conciliations, les dépenses diverses réelles, le décaissement en 2005 de fonds approuvés en 2004, et les revenus bilatéraux consignés en tant que revenus d'agence.

11. Il pourrait continuer à y avoir des différences entre les revenus consignés dans les comptes et les fonds nets approuvés rapportés dans les rapports périodiques lorsque les fonds sont virés l'année suivant leur approbation, selon la date de la dernière réunion de l'année du Comité exécutif. De plus, il pourrait continuer à y avoir des différences pour d'autres raisons. À titre d'exemple, l'ajustement proposé à l'issue de cette conciliation sera inscrite dans les comptes de 2005 ou peut-être même les comptes de 2006 car les ajustements aux comptes de 2004 fondés sur les ajustements pourraient n'être effectués qu'en 2006 en raison de la tenue de la 47^e réunion à la fin novembre et de la saison des fêtes qui suit de peu.

12. L'**avant-dernière ligne** du tableau 4 fait état des ajustements inscrits dans la Conciliation des comptes de 2003. Comme les ajustements sont un exercice cumulatif, le chiffre inscrit représente le total à ce jour. Le Comité exécutif a demandé au Trésorier d'effectuer les ajustements nécessaires dans le cadre de son mandat permanent d'assurer la disponibilité des fonds nécessaires pour couvrir les montants approuvés par le Comité exécutif (décision 44/5 b)). Toutefois, ces ajustements **n'ont pas été faits dans le cas du PNUD et de la Banque mondiale. Un ajustement partiel a été apporté pour l'ONUDI. Aucun ajustement n'était requis pour le PNUE.**

13. La dernière **ligne** du tableau 4 met en évidence les montants à retourner ou à déduire des montants approuvés à la présente réunion afin de concilier parfaitement les comptes du Fonds à la fin de 2004. La somme de 106 317 \$US doit être soustraite des montants approuvés à la 47^e réunion pour le PNUD, et 622 559 \$US doivent être soustraits pour la Banque mondiale.

Section III : Dépenses signalées dans les comptes et les rapports périodiques

14. Les dépenses cumulatives rapportées aux Trésorier dans les comptes du Fonds pour l'année 2004 devraient être égales à la somme des fonds décaissés et des fonds engagés rapportée au Secrétariat du Fonds dans les rapports périodiques annuels des agences d'exécution pour la période 1991 à 2004. Le tableau 5 révèle que le PNUE et l'ONUDI ont rapporté moins de dépenses dans leurs rapports périodiques que dans leurs comptes alors que le PNUD et la Banque mondiale en ont rapporté plus.

Tableau 5

DÉPENSES

N° de colonne	1	2	3	4	5
	Fonds décaissés, comprenant les coûts d'appui	Fonds engagés, comprenant les coûts d'appui	Total cumulatif des dépenses {1+2}	Total cumulatif des dépenses *	{3-4}
					(Voir la remarque)
PNUD	368 747 397	6 014 119	374 761 516	372 404 066	2 357 450
PNUE	72 914 862	3 179 675	76 094 537	76 443 700	-349 163
ONUDI	311 661 847	25 868 550	337 530 397	337 547 818	-17 421
Banque mondiale	575 608 578	146 591 507	722 200 085	590 831 090	131 368 995
Total	1 328 932 684	181 653 851	1 510 586 535	1 377 226 674	133 359 861

Remarque : Un résultat positif signifie que le montant des dépenses indiqué dans le rapport périodique est supérieur à celui indiqué dans les comptes du Fonds. Un résultat négatif signifie que le montant des dépenses indiqué dans le rapport périodique est inférieur à celui indiqué dans les comptes du Fonds.

* Selon les dossiers du Trésorier

15. Le tableau 6 explique les différences entre les dépenses rapportées dans les rapports périodiques des agences et les comptes du Fonds.

Tableau 6

**RAISONS DES DIFFÉRENCES ENTRE LES DÉPENSES RAPPORTÉES DANS LES
RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES DÉPENSES RAPPORTÉES DANS LES
COMPTES DU FONDS (\$US)**

	PNUD*	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
Différence entre les comptes de l'agence et les rapports périodiques de l'agence	2 357 450	-349 163	-17 421	131 368 995
Engagements en vertu des coûts d'appui	-3 983 338			
Ajustements aux rapports périodiques à effectuer dans le rapport périodique de 2005	1 723 313			
Engagements non liquidés non consignés dans le rapport périodique		188 700		
Coûts d'appui non consignés dans le rapport périodique		71 502		
Perte de taux de change et frais bancaires		75 960		
Valeur engagée				146 591 507
Avances aux intermédiaires financiers à partir des comptes engagés				15 222 512
Perte de taux de change et frais bancaires				
TOTAL DES AJUSTEMENTS de 1991-2004 à effectuer en 2004	97 425	13 001	17 421	0

* Les comptes finals ont tenu compte du secteur des solvants de la Chine avant la reclassification des dépenses et il n'y a eu aucun rajustement de 8,6 millions \$US pour la conciliation de l'année 2003 tel que l'indique le document initial.

16. Le PNUE a déclaré des dépenses de 71 502 \$US au poste de la perte de taux de change et frais bancaires. L'ONUDI a déclaré des services divers, notamment les frais bancaires, les pertes attribuables aux taux de change (réévaluation des devises), et les frais de retard en rapport avec les projets fermés, comme des recettes diverses négatives. Le Secrétariat a demandé aux quatre agences comment elles traitaient habituellement ces questions. Le PNUE a indiqué qu'il affectait ces coûts aux approbations de projet. Le PNUD a affecté ces coûts lorsqu'ils pouvaient être attribués à des projets bien définis et, sinon, aux coûts administratifs. La Banque mondiale a indiqué qu'elle avait affecté la plus grande partie de ces coûts aux coûts administratifs et certains coûts de pertes de taux de change à des projets. L'ONUDI a indiqué qu'elle compenserait ces coûts comme des recettes diverses négatives par rapport à l'intérêt obtenu.

17. Une perte de taux de change peut être subie lors de l'encaissement de billets à ordre. Cependant, comme les billets à ordre sont encaissés par le Trésorier au lieu du PNUD, du PNUE et de l'ONUDI, toute perte de cette nature sera consignée dans les comptes de l'ONUN à titre de Trésorier du Fonds, et non dans les comptes des agences. De plus, les frais bancaires pourraient être considéré comme faisant partie des dépenses courantes et, à ce titre, ils seraient compris dans les coûts d'appui des agences. Par conséquent, les recettes diverses, les pertes de taux de change de cette nature, et les frais bancaires pourraient ne pas être consignés de manière appropriée. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner un rapport à titre de suivi de cette conciliation pour des options pour une approche uniforme à l'application des recettes diverses,

des pertes de taux de change, et des frais bancaires pour les fonds approuvés par le Comité exécutif et toutes les conséquences à la lumière des ententes entre les agences d'exécution et le Comité exécutif.

18. La Banque mondiale a indiqué que son système comptable est différent de celui des agences des Nations Unies. La Banque n'utilise pas le mot « engagement ». La Banque fournit néanmoins de l'information sur les ressources engagées sous forme de soldes engagés dans le contexte du rapport périodique. Ces ressources engagées étaient de 146,6 millions \$US à la fin de 2004. Elle a aussi indiqué qu'en date de la fin 2003, 15,2 millions \$US des montants engagés avaient été versés sous forme d'avance aux intermédiaires financiers pour la mise en œuvre de projets.

Section IV : Recommandations

19. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) De la conciliation des comptes pour les années 2003 et 2004 présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/51; et
 - ii) Des changements apportés à l'inventaire des projets approuvés pour les projets indiqués au tableau 2;
- b) Demander au Trésorier d'effectuer les ajustements nécessaires et de s'assurer que les fonds virés aux agences d'exécution correspondent aux montants nets autorisés par le Comité exécutif; et
- c) Demander au Secrétariat, en collaboration avec les agences d'exécution et le Trésorier, de présenter un rapport de suivi de cette conciliation sur les options pour une approche uniforme à l'application des recettes diverses, des pertes de taux de change, et des frais bancaires pour les fonds approuvés par le Comité exécutif et les conséquences des autres approches pour examen à la prochaine réunion du Comité exécutif.
